

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01033

Numéro SIREN : 902 166 677

Nom ou dénomination : 2GBL EXPERTISE SERVICES CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2021 sous le numéro de dépôt 6401

2GBL EXPERTISE SERVICES CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1028 ROUTE DU PUY STE REPARADE,
QUARTIER ST-JULIEN - RD 15
13840 ROGNES
902 166 677 RCS SALON-DE-PROVENCE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 DECEMBRE 2021

Le 15 décembre 2021, à 14 heures, les associés de la Société 2GBL EXPERTISE SERVICES CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 1028 ROUTE DU PUY STE REPARADE, QUARTIER ST-JULIEN - RD 15 13840 ROGNES, sur convocation faite par le Président.

Monsieur GEOFFREY VENTURINI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



PREMIÈRE RESOLUTION - DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

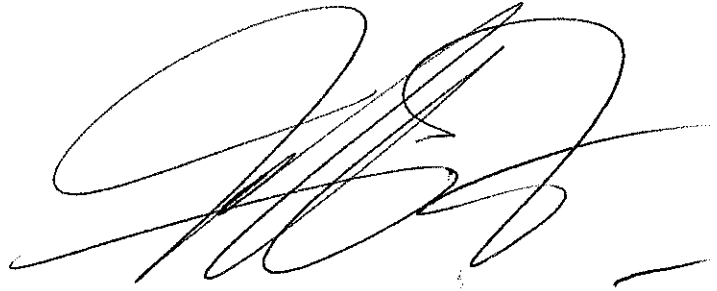
L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur LIONEL HERBIN de ses fonctions de Directeur Général notifiée le 30/08/2021 à chacun des associés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le (La) Président(e) de Séance
GEOFFREY VENTURINI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Geoffrey Venturini, the President of the meeting mentioned in the text above.